

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° A2023-25-DGS
DONNANT MISSION A TONIA VIVIEN CONSEILLERE
MUNICIPALE DE PROCEDER A LA CELEBRATION DU
MARIAGE DE MONSIEUR TOM GASSE AVEC MADAME
MARIE VAN-HOOTEDEM**

Le Maire de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu les articles L.2122-17 et L.2122-32 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le mariage civil de Monsieur Tom GASSE avec Madame Marie VAN-HOOTEDEM est prévu le samedi 24 juin 2023 à 13h30 à l'Hôtel de Ville,

Considérant que le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux devant Madame Tonia VIVIEN dans l'ordre du tableau seront absents aux dates et heures susmentionnées,

ARRÊTE

Article 1 :

Mission est donnée à Madame Tonia VIVIEN, Conseillère municipale, de procéder au mariage civil de Monsieur Tom GASSE avec Madame Marie VAN-HOOTEDEM, le samedi 24 juin 2023, à 13h30, à l'Hôtel de Ville de Crépy-en-Valois.

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans l'arrondissement de Senlis et au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Senlis.

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et notifié à Madame Tonia VIVIEN.

Fait et arrêté, le 12 juin 2023.

Virginie DOUAT,
Mairie de Crépy-en-Valois

Notifié le : *14 juin 2023*
Signature



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

14 JUIN 2023

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230612-A2023-25-DGS-AI
Date de télétransmission : 14/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023